

colorchecker CLASSIC



x-rite



LES LETTRES DU ROI. A PARIS, CHEZ M. DE LA MOTTE, 1752.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

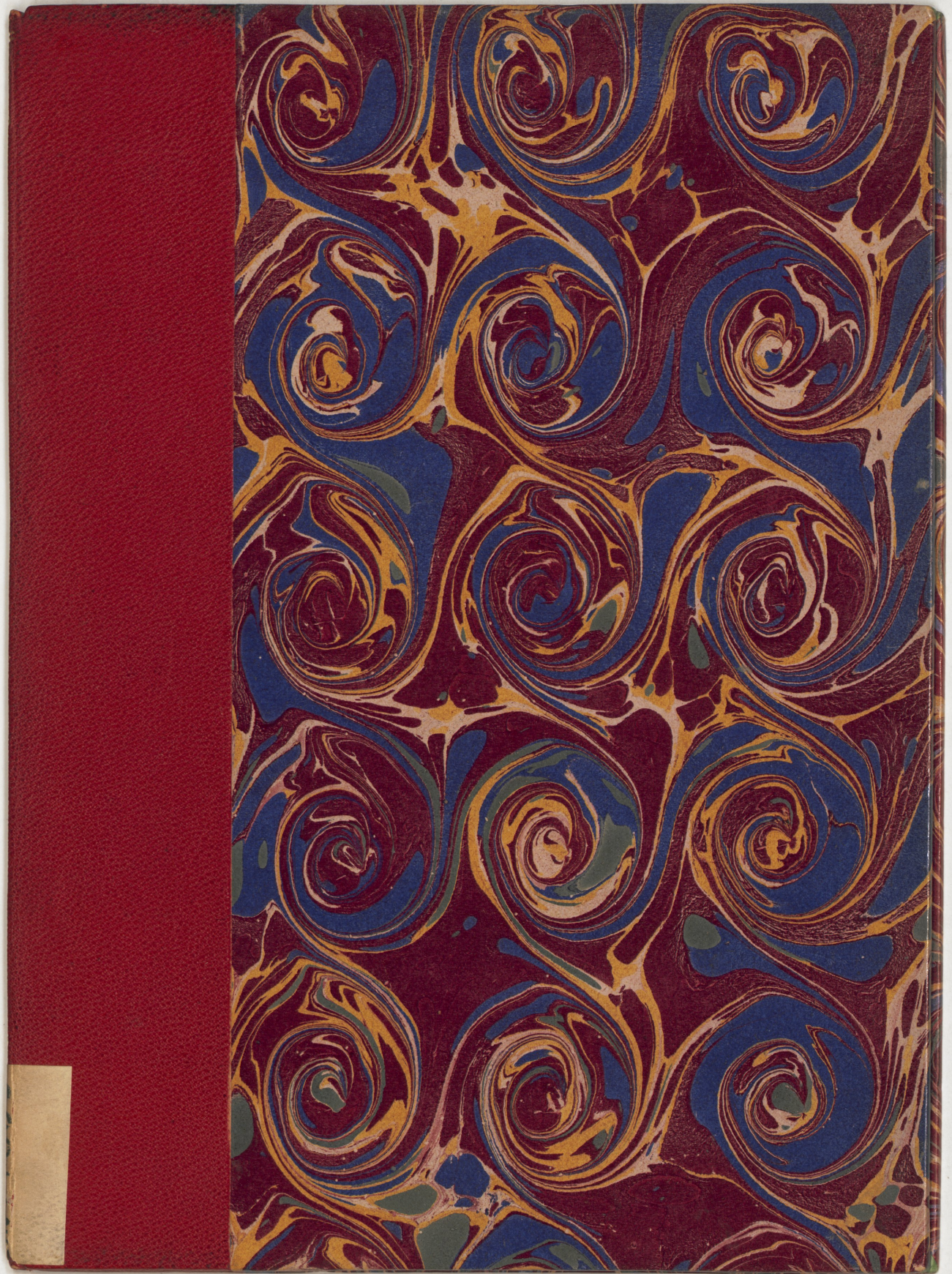
PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

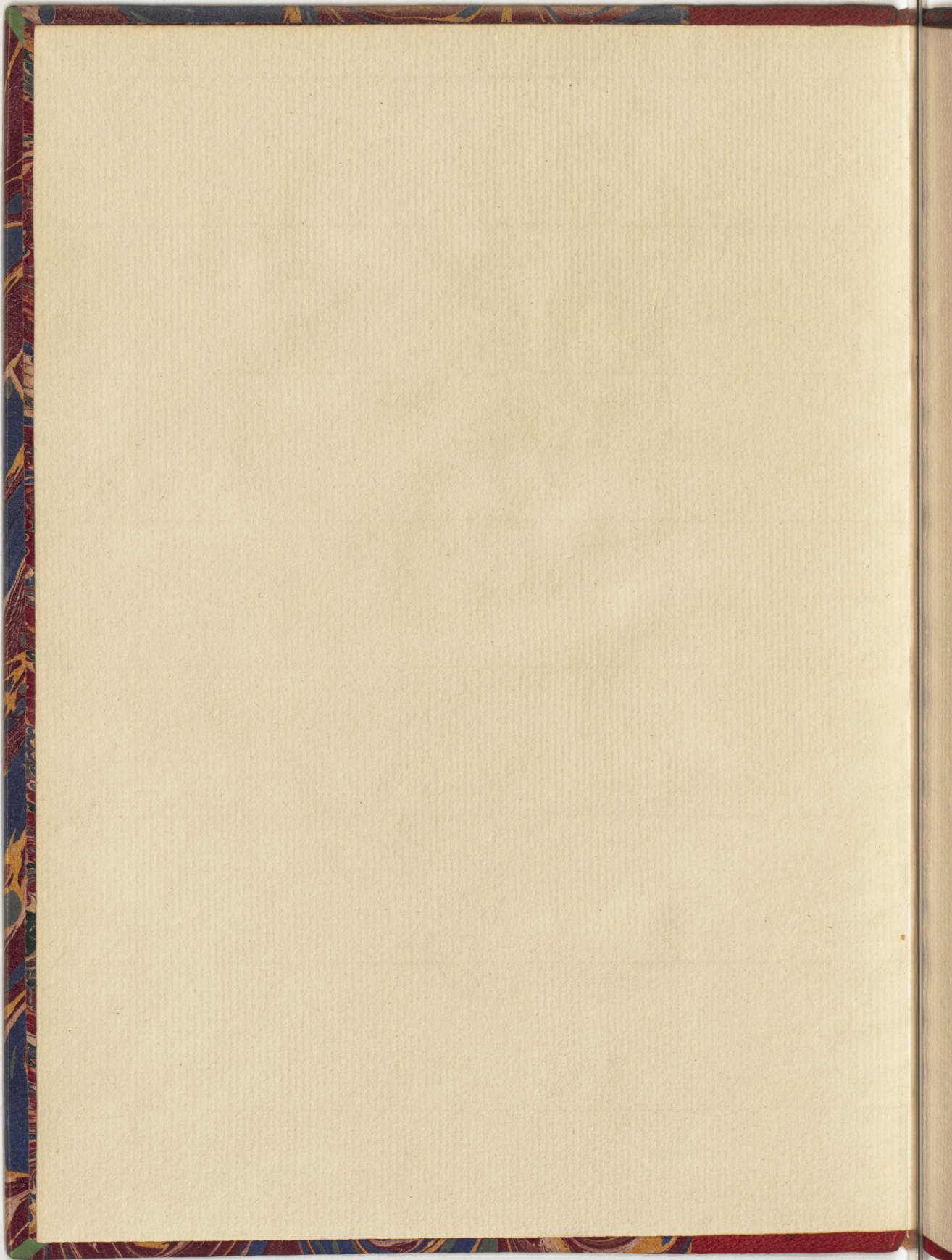
PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PAR M. DE LA MOTTE, SECRÉTAIRE DU ROI, & DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

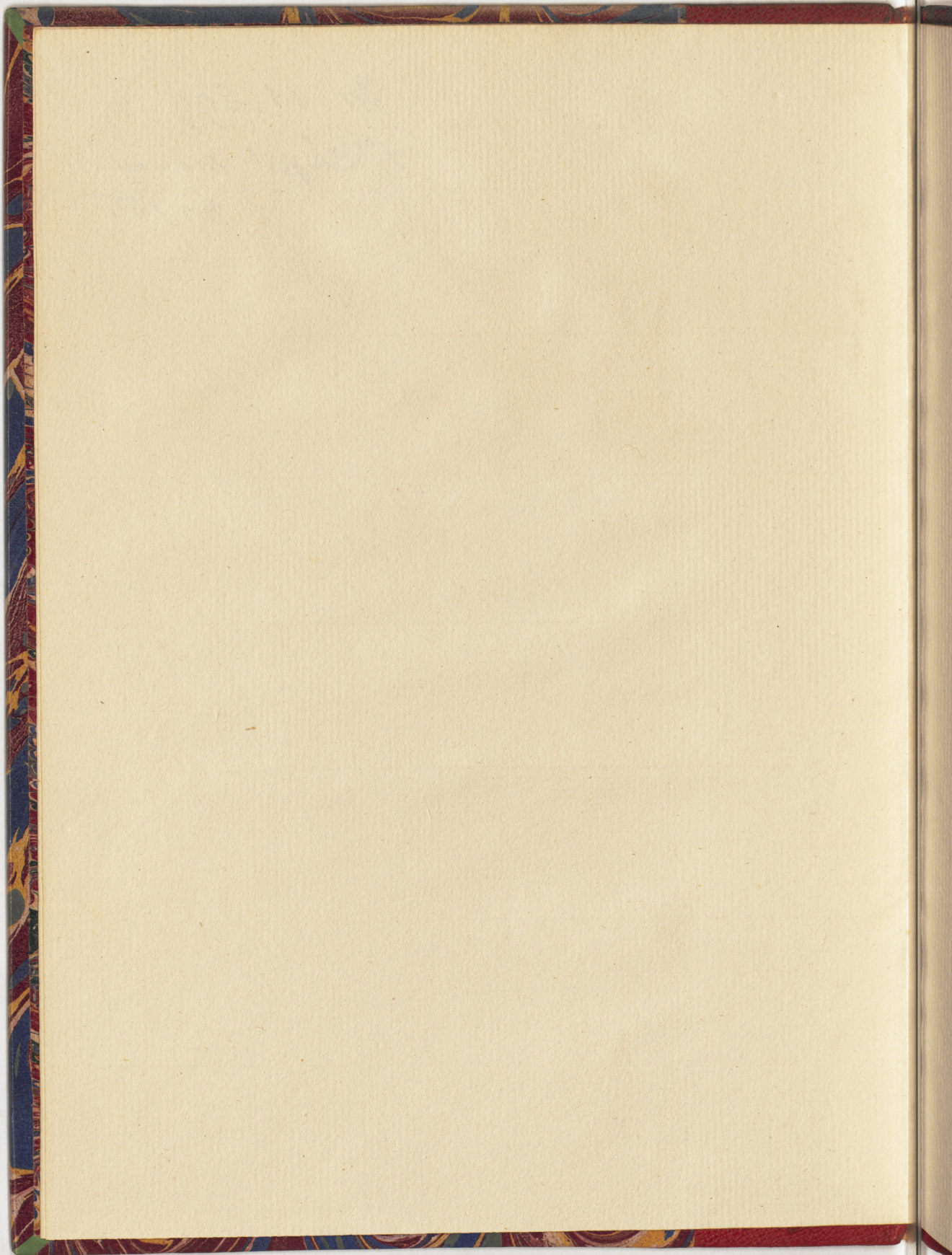








m. 11. 599
J. Suppt Moreau
no 156



LETTRE DV ROY,

92

Escrite à Messieurs les Preuost des
Marchands & Escheuins de
sa bonne Ville de Paris.

Sur l'affurance du payement des Rentes.

De Saumeur le seizième de Fevrier 1652.



A PARIS,

Chez P. ROCOLET Imprimeur & Libraire ordinaire
du Roy, & de la Maison de Ville, au Palais aux
Armes du Roy, & de la Ville.

310

M. DC. LII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

LETTRE
DU ROY

Ecritte à Messieurs les Prévost des
Marchands & Eschevins de
la bonne Ville de Paris.

Sur l'assurance de paiement des Rentiers.
De Sainct le sixième de Fevrier 1672.



A PARIS.

Chez P. ROCOLLET Imprimeur & Libraire ordinaire
du Roy, & de la Maison de Ville, au Palais aux
Armes du Roy, & de la Ville.

M. DC. LII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



DE PAR LE ROY.

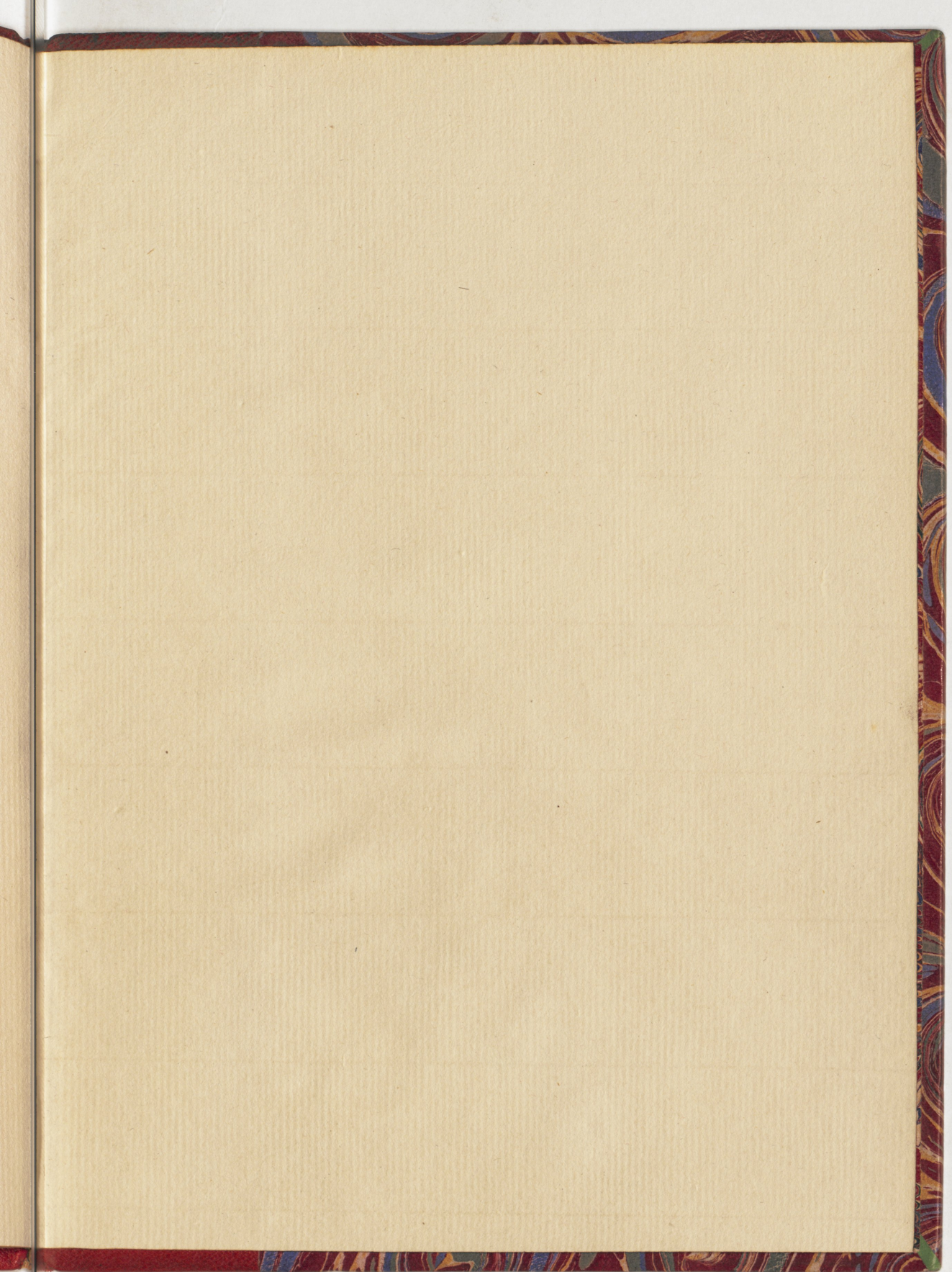
ARES-CHERS ET BIEN-AMEZ,
Nous auons veu par la Lettre que
vous nous auez écrite du huietième
de ce mois, les soupçons que nostre
Arrest du huietième Ianuier dernier
vous auoit fait prendre, contre les intentions que
nous auons tousiours euës de faire soigneusement
continuer le payement des Rentes de l'Hostel de
nostre bonne Ville de Paris : Les émotions qu'il
auoit fait naistre parmy le peuple, & les mauuais
effects qui en pouuoient arriuer ; & quoy que les
Lettres que nous auions escrites sur ce sujet,
& ce que nostre Cousin le Mareschal de L'hospital
& le Sieur d'Aligre auoient eu charge de vous en
dire de nostre part, vous eussent pû mettre hors de
toute inquietude, & vous confirmer dans la crean-
ce que nous n'auions aucune pensée de toucher au
fonds de ces Rentes : Neantmoins pour tesmoi-
gner la satisfaction que nous auons de nostre bon-

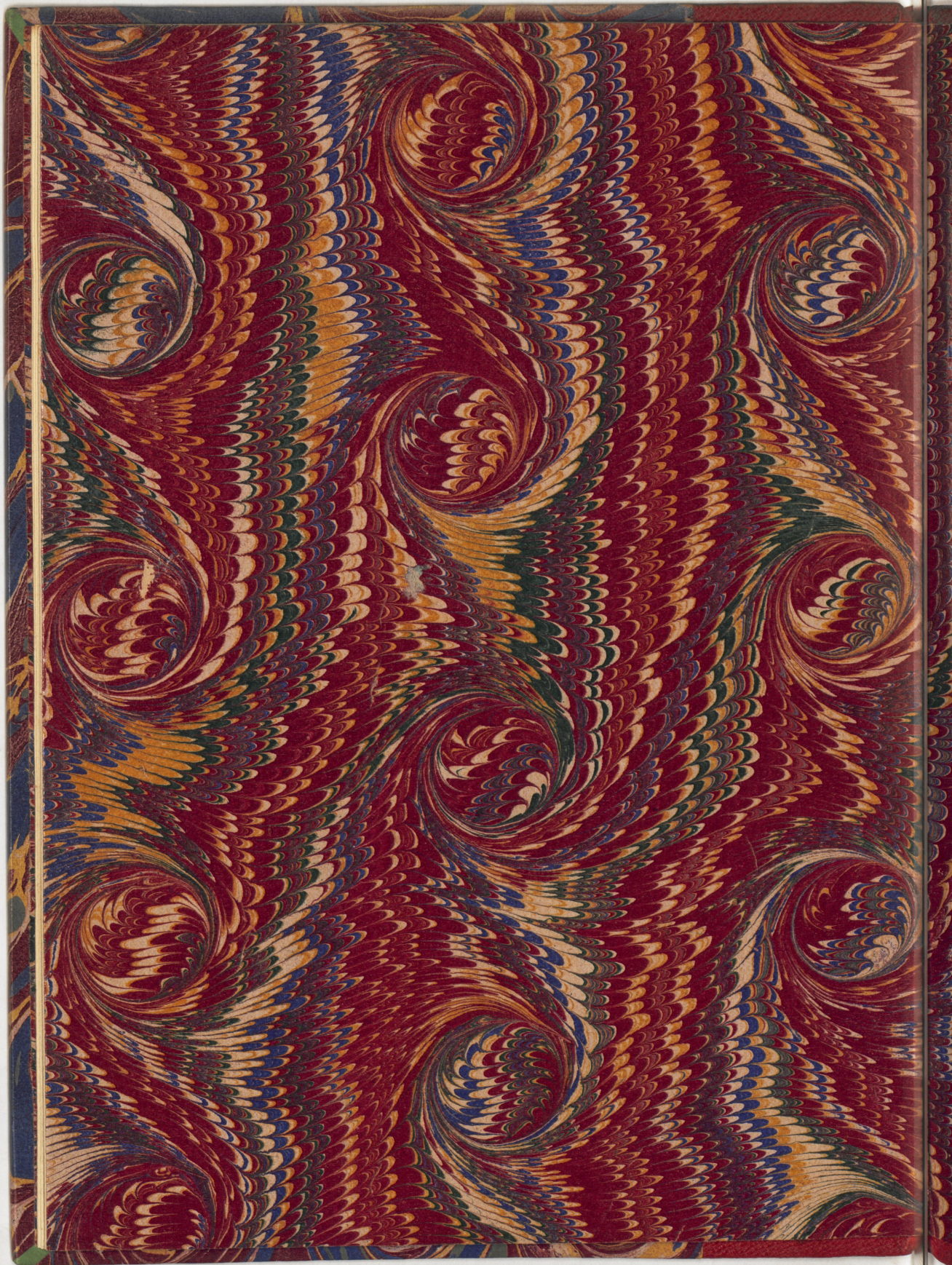
ne Ville de Paris, & pour leuer tout le doute que
cét Arrest du huietiefme Ianuier luy en auoit pū
laisser, en l'interpretant par celuy de nostre Con-
seil, que nous vous enuoyons, Nous auons telle-
ment assure le fonds de ces Rentes, que nous l'a-
uons preferé à toutes assignations leuées & à leuer,
mesmes à la partie de l'Espagne: Et nous nous
promettons qu'apres cette marque de nostre sincerité
& de nostre bien-vueillance, vous aurez d'au-
tant plus de sujet de nous continuer les effects de
vostre fidelité, que nous preferons l'interest de
nostre Ville de Paris & des Rentiers aux nostres, &
à nos affaires les plus importantes. **D O N N E** à
Sauteur le seizième Fevrier mil six cens cinquante-
deux. Signé **L O V I S**: Et plus bas,
D E G V E N E G A V D.

Et sur la suscription,

A nostres-chers & bien-amez les Preuost
des Marchands & Escheuins de nostre
bonne Ville de Paris.

7









LETTRE DU ROI AU PRÉVOT DES MARCHANDS DE PARIS

M 11500